

Montréal, le 11 septembre 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demandes de révision des décisions D-2025-022, D-2025-032, D-2025-033 et D-2024-109 rendues dans le dossier R-4270-2024
Dossiers : R-4293-2025 et R-4295-2025

Maîtres,

Pour faire suite notamment à sa lettre du 19 août 2025¹, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, le calendrier de l'audience relative aux dossiers R-4293-2025 et R-4295-2025 qui aura lieu **du 22 au 30 septembre 2025 inclusivement, à compter de 9 h 00**, dans ses locaux de Montréal.

Le calendrier a été élaboré en tenant compte des temps estimés nécessaires et du fait qu'aucun moyen préliminaire n'a été annoncé par les participants.

Toutefois, dans le dossier R-4293-2025, la Régie estime qu'une période de 90 minutes en lieu des 120 minutes estimées par le RTIEÉ est suffisante à cet intervenant pour faire valoir ses arguments.

La Régie rappelle qu'elle demande aux participants d'assister à l'audience en présentiel.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl
p.j.

¹ Dossier R-4293-2025, pièce [A-0014](#), et dossier R-4295-2025, pièce [A-0013](#).